



Universidad
Zaragoza

Trabajo Fin de Grado

Histoire externe du français canadien :
implantation et conflits avec l'anglais

Autor/es

Sergio Polo Montero

Director/es

Francisco José Señalada García

Facultad de Filosofía y Letras. Campus de Zaragoza.

2025

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. ÉTABLISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE TERRITOIRE CANADIEN	5
1.1. Contexte historique dans la fondation de Nouvelle-France	5
1.2. Situation linguistique dans la fondation de Nouvelle-France	7
2. L'ARRIVÉE BRITANNIQUE ET LES CONSÉQUENCES DE LA CONQUÊTE	8
2.1. Début de la domination anglaise, contexte historique	8
2.2. Situation socio-linguistique après la conquête anglaise.....	9
2.3. Déclin de la relation anglo-française au Canada.....	11
3. LA CONFÉDÉRATION DE 1867 ET LA « FORMATION » DU CANADA	11
3.1. Création du Canada et question linguistique au sein de la politique de la Confédération en 1867	11
3.2. Revendication du français. Le rôle de l'Église et de la presse.....	13
4. XX ^e SIÈCLE : QUESTIONS ET DIVERGENCES LINGUISTIQUES.....	14
4.1. Début du XX ^e siècle : Révolution industrielle et augmentation du nationalisme franco-canadien.....	14
4.2. Envie de changement : la Révolution tranquille	15
4.3. Mouvement souverainiste et revendications linguistiques.....	16
5. L'ÈRE CONTEMPORAINE : BILINGUISME OFFICIEL ET SES DÉFITS	17
5.1. La Loi sur les langues officielles de 1969.....	17
5.2. Les référendums sur la souveraineté du Québec (1980-1995).....	18
5.3. La Charte de la langue française (Loi 101).....	19
5.4. Réalités linguistiques dans les autres provinces canadiennes	20
5.5. Enjeux linguistiques contemporaines.....	21
CONCLUSION.....	23

Histoire externe du française canadien: implantation et conflits avec l'anglais

External history of Canadian French: implantation and conflicts with English language

- Elaborado por Sergio Polo Montero.
- Dirigido por Francisco José Señalada García.
- Presentado para su defensa en la convocatoria de Junio del año 2025
- Número de palabras (sin incluir anexos): 6526

Resumen

Actualmente, Canadá es reconocido como un país bilingüe que acoge como lenguas oficiales el francés y el inglés. Esta situación es el resultado de un proceso en el que las relaciones entre las dos lenguas citadas y el estatus de cada una de ellas ha sido cambiante. El objeto de este Trabajo fin de grado es el de presentar un recorrido por las diferentes fases por las que ha pasado la lengua francesa en el territorio.

Palabras clave

Lingüística, Historia, Cultura, Canadá, Francés, Inglés.

INTRODUCTION

L'histoire linguistique du Canada est intimement liée à l'implantation de deux identités linguistiques majoritaires, le français et l'anglais. La répartition géographique de ces deux langues principales n'est pas uniforme dans le territoire canadien, de sorte que dans des provinces telles que l'Ontario, la Columbia Britannique et l'Alberta, c'est l'anglais qui prédomine par opposition aux régions spécifiques des provinces atlantiques et Québec où la langue française est majoritaire. L'existence simultanée, dans le temps et dans l'espace, des deux langues et des deux cultures est à l'origine des tensions, des divergences et des conflits internes. Chronologiquement, depuis les débuts de l'ère coloniale européenne, le français va être la première langue à s'établir dans ce paysage culturel. Cependant, l'arrivée des Britanniques, aura des conséquences non seulement d'un point de vue historique et culturel mais aussi linguistique.

Le but de ce mémoire de fin d'études est de proposer une description de la manière dont le français devient une des langues de l'état canadien et de ses relations avec l'anglais.

Nous avons adopté pour l'élaboration de ce mémoire une approche chronologique. Le premier chapitre traite des circonstances qui ont favorisé l'établissement du français dans le territoire canadien aux XV^e et XVI^e siècles. Dans le deuxième chapitre, nous analysons l'arrivée des Britanniques au XVIII^e siècle et les conséquences linguistiques de leur implantation. Nous consacrons le troisième chapitre à l'étude de la situation linguistique lors de la création de l'Etat canadien. Le quatrième chapitre se focalise sur l'évolution du conflit linguistique dans la première moitié du XX^e siècle. Finalement, dans le cinquième chapitre nous étudions la situation du français à partir de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 jusqu'à nos jours.

1. ÉTABLISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE TERRITOIRE CANADIEN

1.1. Contexte historique dans la fondation de Nouvelle-France

Les premières prétentions de colonisation en Amérique du Nord par la France au XVI^e siècle étaient menées par l'explorateur et navigateur malouin Jacques Cartier. Il entreprend trois voyages pour découvrir et explorer ce « Nouveau Monde » avec l'appui du roi François 1^{er}. En 1534, il arrive au golfe du Saint-Laurent avec l'idée de fonder une colonie, un essai raté à cause de la mauvaise relation avec les Iroquois (peuple autochtone) et la mauvaise gestion des ressources naturelles. (Mimeault, M.) (National geographic)

À cause de cela, la France va perdre l'intérêt pour ce territoire jusqu'au règne d'Henri IV qui sera persuadé de continuer l'exploration américaine. En 1603, Dugua de Mons, noble et seigneur de Mons, propose au roi les « Sept Articles pour la découverte et l'habitation des côtes et terres de l'Acadie » un document qui a une véritable importance pour le début du peuplement français en Amérique du Nord. Dugua de Mons sera nommé par le roi, entre autres, lieutenant général. Même s'il a le permis et le pouvoir donné par le roi, il devra financer les charges requises pour la fondation de la colonie, à l'aide de sa fortune et du profit exclusif sur le commerce des fourrures. Cette décision va provoquer une situation compliquée entre la Cour et Dugua, d'une partie, et les marchands, de l'autre, qui ne pouvaient plus faire profit du marché des fourrures. (Litalien, R. et Vaugeois, D., 2008, p. 144) (Asimov, I., 1983, pp. 131-132)

Envisageant la conquête française de nouveaux domaines en Amérique, Dugua de Mons réunira une équipe pour son exploration vers l'Acadie. L'un des membres de cette équipe est Samuel de Champlain, un explorateur qualifié. Ils arriveront, au cap de La Hève, le 13 mai de 1604. (Litalien, R. et Vaugeois, D., 2008, p. 145)

Par la suite, Champlain entreprendra douze voyages pour la reconnaissance et la colonisation du territoire. C'est à lui que l'on doit les fondations de Sainte-Croix (1604), Port-Royal (1605) et Québec (1608). Sainte-Croix ne sera pas une colonie fructifère à cause du manque d'adaptation à l'endroit, contrairement aux autres colonies situées

dans un emplacement adéquat pour faire face aux menaces extérieures. (Burrel i Floriá, G. (dir.), 1990, pp. 216-218) (Litalien, R. et Vaugeois, D., 2008, p. 145) (Asimov, I., 1983, p. 132)

L'objectif était de créer un empire colonial comme l'Angleterre. Par conséquent, des individus seront envoyés à ces colonies déjà établies dans toute la région de Saint-Laurent qui comprend des centres majoritaires comme Québec ou Port-Royal comme on peut voir sur la carte ci-dessous (cf. figure 1). Au XVII^e siècle l'émigration française en Nouvelle-France constitue environ 10 000 individus depuis la fondation de Québec. Cependant, il faut noter que ce chiffre correspond exclusivement à l'immigration dite « fondatrice », selon Mario Boleda, qui ne tient pas compte de l'immigration qu'il désigne comme « immigration observée » composée par les soldats et travailleurs qui restaient temporellement en Nouvelle-France. En outre, pendant la période comprise entre l'établissement des colonies en Acadie jusqu'à l'arrivée des Anglais (1608-1760), on peut signaler un chiffre d'environ 30 000 individus « d'immigration brutale » terme désignant les individus qui resteraient indéfiniment dans le territoire amérindien, ce qu'on constate dans le cadre en bas (cf. figure 2). (Charbonneau, H., & Landry, Y., 1979, pp. 25-28) (Musée Canadien de l'Histoire) (Boleda, M., 1990, pp. 155-156, 158, 174, 176)



Figure 1. Histoire Itinérante. (2022, 11 février) *La Nouvelle France après le traité d'Utrecht*. Histoire Itinérante. https://histoire-itinerante.fr/wp-content/uploads/2023/03/utrecht_1713.png.webp

Tableau 10 Proportion des immigrants fondateurs dans l'ensemble de l'immigration brute, par période Canada, 1608-1760

Période (1)	Immigration fondatrice a (2)	Immigration brutée b (3)	Proportion fondateurs (%) (2)/(3) (4)
1608-1639	189	1 593	11,9
1640-1659	1 046	3 450	30,3
1660-1679	2 534	5 677	44,6
1680-1699	1 228	3 673	33,4
XVII^e siècle	4 997	14 393	34,7
1700-1719	926	1 638	56,5
1720-1739 ^c	1 022	5 340/6 497	19,1/15,7
1740-1759	2 355	6 845	34,4
XVIII^e siècle	4 303	13 823/14 980	31,1/31,7
Total	9 300	28 216/29 373	33,0/31,7

a) Estimation du tableau 2, colonne 4.

b) Immigration observée (tableau 8, colonne 8) majorée de l'écart par rapport à la migration nette concernant la période 1720-1739 (tableau 9, colonnes 4 et 5).

c) Les colonnes 3 et 4 contiennent deux chiffres, dépendant de la méthode employée pour le calcul de la migration nette (BD, TS).

Figure 2. Boleda, M. (1990, mai) *Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent*. Histoire Sociale-Social Hiatory. Vol. XXIII, n°45. [View of Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent](#)

1.2. Situation linguistique dans la fondation de Nouvelle-France

Pour analyser la question de la situation linguistique en Nouvelle-France, on doit faire attention premièrement aux immigrants originaires de la métropole, et surtout à leur provenance régionale. Au moment de l'établissement des colons, même la France métropolitaine était un pays multilingue « une véritable tour de Babel » (Asselin, C., McLaughlin, A., 1981, p. 3) car de nombreuses variétés dialectales étaient parlées à côté du français, ce qui donne une situation pareille aux colonies. En effet, la majorité des colons du XVII^e siècle provient des territoires de l'Ouest et du Nord-Ouest, et beaucoup moins nombreux sont ceux qui viennent de la région d'Île-de-France. Par conséquent, les dialectes principaux sont ceux de l'Ouest et du Nord, celui d'Île-de-France sera minoritaire. (Asselin, C., McLaughlin, A., 1981, pp. 3, 10-13)

Quant à l'origine sociale des colons, la plupart des immigrants masculins font partie des groupes sociaux ruraux. Après avoir analysé les actes de mariages contractés en Acadie entre 1643 et 1715, Louise Dechêne (1974, p. 94) conclut que 65% des hommes

mariés venaient de la campagne. En ce qui concerne les femmes, le Project de Recherche en démographie historique de l'université de Montréal conclut que seulement 39% de femmes mariées au XVII^e siècle étaient d'origine rurale et cela à cause d'une augmentation d'immigration d'origine urbaine. En tout cas, il faut se rappeler que l'arrivée des colons est majoritairement masculine. (Asselin, C., McLaughlin, A., 1981, pp. 3, 14-15).

Malgré ces origines géographiques et sociales diverses, il n'y a pas eu de problèmes de communication entre les colons (Brunot 1966 à 1969, Rivard 1914, Dulong 1966 et 1973). Les unions entre eux dans la colonie ont dérivé sur un besoin d'adopter un langage commun, un rapide processus d'uniformisation linguistique en faveur du français à cause du pouvoir et autorité des individus qui le parlaient. (Asselin, C., McLaughlin, A., 1981, pp. 20, 29)

2. L'ARRIVÉE BRITANNIQUE ET LES CONSÉQUENCES DE LA CONQUÊTE

Les Amérindiens du Nord-Est ne constitueront pas la seule civilisation adjacente à Nouvelle-France. L'Angleterre, en tant que nation colonisatrice jouera un rôle crucial pour ce qui est de l'évolution historique et linguistique du territoire.

2.1. Début de la domination anglaise, contexte historique

Au XVIII^e siècle la France va subir diverses conséquences dans ses territoires d'Amérique à cause de sa proximité avec la Nouvelle-Angleterre, les colonies de Grande-Bretagne.

Afin de traiter les conflits avec les Anglais, on doit souligner que la France a connu des pertes coloniales à partir du Traité d'Utrecht en 1713. Par la suite, la France occupe Louisbourg afin de gagner un territoire géostratégique qui ne sera pas bien accepté par les Britanniques. Cette situation dérive en négociations et tensions entre les deux nations auxquelles mettra fin l'affaire de Jumonville, qui va déclencher la guerre de Sept ans. (Imbeault, S., Vaugeois, D., Veyssiére, L., 2013, pp. 10-11) (Decroix, A., 2016)

C'est la Grande-Bretagne qui sortira gagnante de ce conflit après la signature du Traité de Paris en 1763. En ce qui concerne les territoires en Amérique du Nord, ce traité établit, pour la France, la perte de territoires tels que Québec ou Montréal, ce qui marque la fin de la Nouvelle-France et la cession de ces derniers aux Britanniques. De cette manière, la population aura diverses altérations politiques et sociales comme par exemple, influences britanniques dans l'administration et justice du territoire ou la question sur l'Église catholique, une religion pas pratiquée en Angleterre, non catholique mais protestante. (Quimper, H. 2013, p. 8) (Veyssiére, L., Joutard, P., Poton, D., 2016) (Corbeil, J.C., 1976, p. 8)

2.2. Situation socio-linguistique après la conquête anglaise

Après la conquête anglaise des territoires préalablement français, la situation linguistique subira des changements. Jusqu'au conflit avec les Anglais, les colons français ont imposé dans les comptoirs américains le langage français. Évidemment, les Anglais effectuent une implantation générale de l'anglais avec la Proclamation Royale de 1763. (Deschênes, J., 1983, pp. 28, 32) (Joyal, N., 2017, p.1)

À partir des années 1760, les Anglais causent un impact langagier sur cette société déjà établie. En matière d'économie et commerce, la langue utilisée sera dorénavant l'anglais, et les intermédiaires des sociétés seront installés en Angleterre. Ainsi, à propos du commerce, la langue imposée dans ce milieu sera l'anglais, ce qui origine le départ des marchands français. Pour ce qui est de l'industrie, les anglais adopteront la monopolisation industrielle et des usines, dont la direction se réalisera en anglais et, de ce fait, l'anglais deviendra la langue du travail et les ouvriers subiront une espèce d'obligation au bilinguisme. De cette manière, la langue française va être réduite à une deuxième position dominée par l'anglais. (Corbeil, J.C., 1976, p. 7-8) (Haig, S., 1980, p. 914)

Néanmoins, Les Canadiens-français vont défendre leur culture en conservant des « reliques de culture, quelques lois anciennes et des célébrations nostalgiques » et vont continuer à être « attachés à leur religion, à leur langue et à leurs lois civiles » (Scott, F. R., Boisvert, P., & Boisvert, R., 1952, p. 178). C'est-à-dire, une fausse et réduite sensation de liberté et autonomie coloniale sur laquelle les habitants franco-canadiens vont agir en

proposant la Pétition et mémoire des sujets français au comte de Dartmouth, secrétaire d'État pour l'Amérique, en décembre 1773. (Trépanier, A., 2005, p. 75)

Par la suite, en 1774, l'Acte de Québec est proclamé comme un refus des Canadiens-français (majoritaires dans la colonie) de se joindre complètement en termes de culture et politique au reste des comptoirs anglais et comme une manière d'apaiser et améliorer les relations du point de vue des Anglais avec la population plus étendue, les Canadiens-français. De cette façon-là, cet Acte établit l'existence de deux identités égales dans la colonie avec la reconnaissance de la religion catholique, la réintégration du droit civil et privé français et la continuité des anciennes coutumes franco-canadiennes. (Scott, F. R., Boisvert, P., & Boisvert, R., 1952, p. 181) (Joyal, N., 2017, pp. 17, 20-22)

Bien que, ces changements politiques ne reconnaissent pas directement le droit linguistique de la langue française au Canada, ce qui poserait un problème communicatif en termes sociaux, politiques et judiciaires. Cependant, les rédacteurs de l'Acte de Québec ont tenu compte de la supériorité numérique du peuple franco-canadien:

« Les Canadiens ont pu avoir des avocats qui plaident dans leur propre langue. Le système judiciaire a donc accordé des droits linguistiques aux Canadiens français. Le gouvernement du Québec a également adopté des politiques de bilinguisme. Pendant la période de transition, toutes les proclamations et ordonnances ont été adoptées et publiées dans les deux langues. L'établissement d'un Conseil législatif dans l'Acte de Québec a été fait en vertu du bilinguisme institutionnel. Pour des raisons pratiques, les débats se tenaient alors en français, puisque la langue française était la seule langue commune à tous les membres. Les notes étaient toutefois prises en anglais » (Joyal, N., 2017, p. 34)

Politiquement, la question sur le bilinguisme et la langue française ne s'aborde pas directement, pourtant la présence de l'Église catholique va jouer un rôle crucial sur ce sujet. Les représentants de l'Église qui vont rester après la conquête anglaise vont agir à faveur de la matière de leur religion et de leur langue dans un environnement défavorable dominé par les Anglais grâce à l'expansion de la foi dans la population et surtout parce que ce sont eux qui sont en charge de l'éducation. (Falardeau, J. C., 1952, p. 218)

Cette situation sera bénéficiaire pour la préservation de l'identité française au Canada et les relations entre les Canadiens-français et les Anglais, mais pas pour longtemps.

2.3. Déclin de la relation anglo-française au Canada

En dépit du rejet de la politique d'assimilation anglaise, certains membres de l'État gardaient l'espérance que la population Franco-canadienne accepte la culture, la langue et la politique anglaises. Mais la proclamation de l'Acte Constitutionnel de 1791 (la division du territoire et du pouvoir entre le Haut-Canada et le Bas-Canada) et la migration anglaise au Canada après l'indépendance américaine, aggrave la situation entre les deux peuples. (Scott, F. R., Boisvert, P., & Boisvert, R., 1952, p. 181) (Tousignant, P., 2006)

En effet, on assiste à une période de tensions et de révoltes entre les deux populations qui va éclater lors des Rébellions de 1837 et 1838 où « les Patriotes bas-canadiens et les *reformers* haut-canadiens ont fait preuve de concordance idéologique » (Lebel, L., 2022, p. 62) contre Couronne britannique pour l'indépendance et nationalisme canadien. Par conséquent, les troupes britanniques vont réagir avec la répression de ces insurgés causant l'exil aux États-Unis où les deux parties, appuyées par leurs voisins américains, vont être convoquées sous le souhait de séparation des Canadiens par rapport à la Grande Bretagne. (Lebel, L., 2022, pp. 87, 94-95) Finalement, les rebelles vont intervenir et envahir Canada en février 1838, (Lebel, L., 2022, p. 109) et ultérieurement, achevées les rébellions, le gouvernement va intervenir pour essayer d'apaiser les tensions occasionnées. (Jacques Monet, S.J., 2006)

3. LA CONFÉDÉRATION DE 1867 ET LA « FORMATION » DU CANADA

3.1. Crédit du Canada et question linguistique au sein de la politique de la Confédération en 1867

À la suite des rébellions, Lord Durham, un homme politique anglais, propose le « Durham Report » en 1839. Ce document établit l'union des deux Canadas en une, en majorité britannique, avec une augmentation d'immigration anglaise et la révocation des libertés françaises garanties par les Actes précédents. Ainsi, l'Acte d'Union qui entraîne la formation d'une seule province, la Province de Canada, où la seule langue officielle

sera l'anglais, est proclamé en 1841. (Eddie, C., Georgeault, P., Vézina, R., sd.) (Mills, D., 2006)

Vu que le statut du français au sein du Parlement du Canada n'est pas représenté, en 1848, la population française va se plaindre et va gagner le rétablissement du statut au Parlement et l'abolition de la loi sur la seule officialité de l'anglais. Pendant tout cette période jusqu'à la Confédération, on assiste à une crise constitutionnelle et politique entre diverses partis conservateurs, libéraux et alliances pour la création d'une nouvelle structure fédérale. (Eddie, C., Georgeault, P., Vézina, R., sd.) (Ploudre, M. (dir.), Duval, H., P., Georgeault, 2003, p. 140) Toute cette situation aboutit à la proclamation de la Confédération en 1867.

La Confédération de 1867 annonce la formation du « Dominion de Canada » une nation composée par les provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, à partir de diverses négociations et conférences. Cette décision inquiète entre la population franco-canadienne à cause de la prédisposition anglophone, pourtant, dans la création de la Constitution pour cette nouvelle étape, il est établi qu'ils auraient sa propre législature et représentation politique. (Waite, P.B., 2013)

Parmi les sujets abordés dans la Constitution, on trouve, pour la première fois, celui concernant la langue officielle du pays. Selon George M. Wrong, cette proclamation établit dans un seul article, le 133, le bilinguisme fédéral en Canada. Finalement, l'anglais et le français sont placés au même niveau et ont la même reconnaissance au sein de la politique et de la légalité. Cependant, cet article ne serait valable qu'à Québec, la décision dans le reste de territoires sera prise par les pouvoirs provinciaux. (D. Krikorian, J., R. Cameron, D., Martel, M., W. McDougall, A., C. Vipond, R., 2017, p. 27) (M. Wrong G., Sir John Willison, Z. A. Lash, R. A. Falconer, sd., p. 30) (Thibault, A., 2003, p. 6). De cette manière, le français continue à être une langue secondaire dans toute la nation même à Québec avec les traductions à l'anglais depuis le français en termes parlementaires mais pas à l'inverse, d'où la nécessité des députés francophones d'apprendre l'anglais pour pouvoir communiquer clairement au sein du gouvernement. (Daneault, A., Lamarre, C., 2000)

3.2. Revendication du français. Le rôle de l'Église et de la presse

En plus de la politique, il y avait des autres moyens pour la reconnaissance et la promotion de la langue française dans ce contexte de prédominance de l'anglais. Il s'agit de la fonction et de l'initiative de l'Église catholique et de la presse au sein de la société et de l'éducation.

Le système éducatif dont l'Église catholique est en charge est étroitement lié à la question de la langue, ce qui aide à la revendication de la langue française. En cette matière, selon Pagnuelo (1872) l'Église catholique a réussi à apparaître comme un élément séparé administrativement de l'État anglican et à assurer la continuité de l'enseignement en français, la loi 93 consacre le droit à l'école confessionnelle, aussi nommée comme séparée, par rapport aux écoles fondées avant la Confédération. Néanmoins, cette loi n'a pas été respecté dans plusieurs provinces anglo-protéstantes, ce qui portait préjudice à l'identité franco-canadienne et en imposait une transformation sociale en faveur des Anglais (Groulx, 1933, pp. 29-30). Ainsi, selon Laflèche (1866, p. 20) cette langue de la foi est celle que les enfants parlaient à la maison et donc celle qu'ils vont emporter lors de leur intégration dans la société.

En outre, l'éducation n'est pas la seule matière sous la responsabilité de l'Église catholique, car elle est aussi la responsable des hôpitaux ou des œuvres à caractère social ce qui bénéficie la défense du français dans divers milieux et l'enrichissement spécifique de ces champs sémantiques et lexicaux en français. (Thibault, A., 2003, pp. 6-7)

Outre l'Église, la presse et les journaux francophones liés à la littérature ont aussi joué un rôle fondamental dans la revendication du français. Avant le XIX^e siècle et au début du siècle, il existait un grave problème avec l'analphabétisme et le manque des institutions nécessaires au développement d'une littérature nationale. Cependant, grâce à ce nouveau système d'éducation, les professeurs, ou même les élèves des collèges, commencent à écrire des pièces littéraires nationales et revendicatives en français. Quelques exemples sont *Les Acadiens à Philadelphie* (1875) ou *Le père Lefebvre et l'Acadie* (1898) de Pascal Poirier. Ces œuvres, avec d'autres classiques, commencent à être publiées dans *Académica*, une revue littéraire des étudiants. Cependant, l'accès à la

lecture par le reste de la population était la préoccupation principale. C'est pourquoi, le premier journal, *Le Moniteur Acadien*, est fondé en 1867 pour compiler ces récits en français à caractère revendicatif afin de contribuer à la propagation du sentiment nationaliste franco-canadien et de sa langue, ce qui manque le début de la « presse de langue française pour l'émergence de la littérature acadienne » (Richard, C., 2017, p. 5, l. 1-2). D'autres journaux tels que *L'Impartial* (1883), *Le Courier des Provinces maritimes* (1885) ou *L'Évangéline* (1887), renforceront la volonté de la population franco-canadienne pour une reconnaissance de son identité socio-culturelle. (Richard, C., 2017)

4. XX^E SIÈCLE : QUESTIONS ET DIVERGENCES LINGUISTIQUES

4.1. Début du XX^E siècle : Révolution industrielle et augmentation du nationalisme franco-canadien

De la fin du XIX^E siècle, vers les années 1870, jusqu'à la moitié du XX^E siècle, 1950, la révolution industrielle atteint le Canada et on assiste à la réduction du travail à la campagne. Une partie des agriculteurs et ouvriers canado-français quittent le pays mais d'autres commencent à travailler en ville dans des usines où la langue imposée est l'anglais. Cette langue est la plus employée à cette époque surtout dans le domaine du travail, des manufactures ou du commerce. En plus, dans la première moitié du XX^E siècle, le Canada reçoit une nouvelle vague migratoire qui, dans la plupart des cas, choisit l'anglais au lieu du français comme langue de communication. La révolution industrielle a donc un impact désavantageux sur le français et sur ses usagers. (Linteau, 2000, pp. 154-160) (Daneault, A., Lamarre, C., 2000)

En outre, pendant cette période, on assiste à la présentation de deux « lois linguistiques » : la *Loi Lavergne* (1910) et la *Loi relative à l'interprétation de lois de la province* (1937).

On doit la *Loi Lavergne* à Armand La Vergne, un des fondateurs de la Ligue nationaliste, qui réoriente le but de cette Ligue à la défense de la langue en plus d'aborder des domaines politico-économiques. En 1907, il avait proposé un projet de loi à la Chambre des communes visant la vraie égalité entre le français et l'anglais dans les

services publiques, surtout dans la province du Québec, une proposition qui n'a pas été bien reçue par le gouvernement. Cependant, en 1910, il présente le projet de loi 160, préalablement rejeté par le Conseil législatif, à faveur de cette égalité langagière dans les domaines de la signalisation routière et des documents publics des entreprises, ce qui constituera une nouvelle étape envers la vraie reconnaissance de la langue française. (Morin, J.-C., 2010, pp. 1-2)

Quant à la *Loi relative à l'interprétation des lois de la province*, proposée en 1937, par Maurice Duplessis, Premier Ministre provincial, qui fait prévaloir la version française de toutes les lois du Québec. Une décision acceptée par la majorité francophone de la province mais rejetée par la minorité anglophone qui représente la langue dominante du reste du pays. Duplessis devra finalement annuler cette loi qui traduit l'envie d'un changement linguistique juste. (Yannic, A., 2007, p. 75)

La période des Guerres Mondiales et de la crise économique de 1930, verra augmenter le sentiment nationaliste de la population franco-canadienne. D'une partie, les Franco-canadien, qui se battaient pour la reconnaissance de leur identité et de leurs langue, sont mobilisés et cela débouche sur une aggravation de la relation entre les Canadiens anglophones et francophones. D'autre parti, la crise économique pause les Franco-canadiens à vouloir gérer leur propre économie et à ne pas vivre sur le contrôle des Anglaises. (Daneault, A., Lamarre, C., 2000)

Dans cette première moitié du XX^e siècle, malgré les efforts de la population francophone, l'anglais continue à dominer la culture, la politique, l'économie et la vie sociale et en dehors du Québec persiste l'absence de reconnaissance de la minorité francophone. Néanmoins, cette minorité sent accroître le sentiment nationaliste surtout au Québec ce qui la conduisa vers la Révolution tranquille.

4.2. Envie de changement : la Révolution tranquille

Ce que l'on connaît comme Révolution tranquille correspond à une période de modernisation du Québec qui repose sur des réformes politiques, économiques, sociales et culturelles. (Durocher, R., 2013) Grâce à ces réformes les Québécois voient finalement l'État comme un espoir en ce qui concerne la question de la reconnaissance de leur langue,

car c'est lui qui met en place une politique dans tout le territoire canadien pour promouvoir la langue française. (Martel, M., Pâquet, M., 2016, pp. 75-76)

C'est ainsi que dès les années 60, on assiste à une amplification de l'importance et d'intérêt sur le sort de la langue française. En analysant la situation linguistique de cette époque, Jose Woehrling (2005, p. 6), met en valeur deux des objectifs de la politique linguistique adoptée : l'accueil des immigrants dans les écoles françaises et faire monter le prestige socio-économique du français afin d'éveiller chez les immigrants le désir de l'apprendre.

Dans ce contexte, les francophones commencent à prendre la parole et à se mobiliser pour des causes sociales parmi lesquelles on trouve la préoccupation pour l'aspect linguistique. Cela se traduit en un souci pour revaloriser le français dans tout le territoire canadien et dans tous les domaines sociaux : le travail, l'économie, l'éducation ou la politique. Un souci qui a causé des révoltes entre les nationalistes francophones et les contre-manifestants anglophones. (Martel, M., Pâquet, M., 2016, pp. 79-80). Ces révoltes mènent le gouvernement à intervenir véritablement de diverses manières. Ainsi, en réaction aux exigences des Canadiens-français, s'est créée en 1963 la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, un organisme qui a conditionné énormément, au niveau fédéral et provincial, la politique linguistique du territoire et qui a finit par recommander un bilinguisme national, ayant le français et l'anglais comme langues officielles. (Gémar, J.-C., 2000, pp. 248-249) (Laing, G. et Cooper, C., 2019)

Ainsi, à la fin de la décennie, le gouvernement propose une politique du bilinguisme officiel pour une meilleure intégration de la société francophone, qui prend la forme d'un décret visant l'égalité des libertés et droits individuels des anglophones et des francophones. (Durocher, R., 2013)

4.3. Mouvement souverainiste et revendications linguistiques

Toutes ces questions nationalistes et libérales sont à l'origine la volonté du Québec d'avoir un statut particulier dans la fédération canadienne en raison de la situation culturelle et linguistique francophone qu'ils voulaient préserver. Une perspective qui comporte une diversité d'opinions dans le gouvernement et à l'intérieur des partis

canadiens, en causant des tensions politico-sociales. Ainsi, le gouvernement essaie de calmer cette situation conflictuelle avec la Loi 63 de 1969. Avec elle, les politiques envisageaient la libre-choix linguistique quant à l'éducation des enfants, ce qui affectait implicitement à la stabilité francophone, car en général au Canada le choix linguistique se relie à la majorité de la population, une majorité qu'utilisait la langue anglaise. (Godard, M., 2020, pp. 64-66)

Cette loi, bien que polémique et controversée, constituera un point de départ par rapport au bilinguisme officiel au Canada et établira les bases de la véritable égalité entre les deux langues nationales qui finalement sera mise en place avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969.

5. L'ÈRE CONTEMPORAINE : BILINGUISME OFFICIEL ET SES DÉFITS

5.1. La Loi sur les langues officielles de 1969

La *Loi sur les langues officielles* adoptée le 7 septembre 1969, une loi qui plaçait finalement la langue comme droit individuel séparé de la question culturelle. De cette manière, l'État s'engage à offrir des services égaux dans les deux langues officielles, en établissant un véritable bilinguisme gouvernemental mais aussi éducatif, et, en plus, présent dans tout le territoire canadien sans faire attention à la langue majoritaire ou minoritaire de la région. La promulgation de cette Loi implique la création du Bureau du commissaire aux langues officielles, organisme fédéral qui a pour mission de veiller au respect des droits et des obligations prévues à la loi. L'implantation de cette loi ne se correspondait pas aux suggestions de la Commission Laurendeau-Dunton, une commission que, selon Gemar (2000, p. 251) créée comme conséquence des inquiétudes des Franco-canadiennes par rapport aux enjeux ethnico-linguistiques entre les francophones et anglophones au Canada. La Commission suggérait une division territoriale entre, d'une part, les francophones et de l'autre, les anglophones. (Martel, M., Pâquet, M., 2016, p. 84) (Laurendeau, P., 2006)

Malgré l'appui total des partis politiques fédéraux, l'application de la Loi sur les langues officielles dans l'espace et dans le temps présente des variations. Par exemple, bien qu'en Nouveau-Brunswick, elle est adoptée sans contraintes, en Ontario, comme

l'affirme Paul Laurendeau (2006), ils s'assuraient « ponctuellement les services en français dans des régions circonscrites », et il faudra attendre 10 ans pour que la Loi soit effectivement mise en œuvre dans le Manitoba après l'intervention de la Cour Suprême du Canada. (Laurendeau, P., 2006)

D'ailleurs, à ce projet législatif s'ajoute en 1972 une politique de caractère multiculturel pour le respect de la diversité culturelle de la nation, une politique qui était faite loi en 1988, et qui dérive en la Charte canadienne des droits et libertés de la personne de 1975 et la Loi constitutionnelle de 1982. (Martel, M., Pâquet, M., 2016, pp. 84-85)

5.2. Les référendums sur la souveraineté du Québec (1980-1995)

Suite à toute la pression sociale et politique exercée pour l'indépendance de la province de Québec de la main des nationalistes québécois depuis 1867, on assiste à une augmentation des revendications indépendantistes récursives dans les années suivantes qui culmineront avec les référendums de 1980 et 1995 visant le Québec comme État séparé, perspective du Parti Québécois, ou comme partie des États-Unis, idéologie des « fédéralistes ». (Upadhyay, A. K., 2022, p. 14) Ainsi, le Parti Québécois continue à être déterminant pour ce qui est de l'identité francophone au Canada de point de vue sociale, linguistique et culturelle en dépit des préalables échecs contre l'opposition. Aussi, dans cette époque de division politique, la province continue à faire figure de précurseur sur des questions langagières telles que l'imposition de la langue française dans le cadre numérique. (Depecker, L., 2008)

Les deux référendums ont donc eu lieu et dans tous les deux, ce sont les « fédéralistes » qui sortiront gagnants. Pourtant on devrait signaler une importante différence entre celui de 1980 et celui de 1995 par rapport au nombre de votes et au marge entre les deux partis. Dans celui de 1980, 85,61% de la population totale a participé dans la votation avec un 59,56% de votes en contre. En revanche, dans celui de 1995, la proportion de participants était la plus élevée de l'histoire de Canada. 93,52% du total des habitants canadiens a voté, ainsi que le marge entre les deux partis a été réduit jusqu'à presque 50%, dont le pourcentage de votations en contre était de 50,58%. (Upadhyay, A. K., 2022, pp. 14-15)

Selon les déclarations d'Alain Dubuc, malgré la défaite en 1995 des québécois souverainistes et le mécontentement général, les résultats montrent une augmentation de l'appui envers leur cause identitaire et une intensification de l'envie de changement. (Lacroix, I. (dir.), 2024)

5.3. La Charte de la langue française (Loi 101)

Tout au long de l'histoire de Canada et surtout à l'ère contemporaine, le Québec apparaît comme la province la plus engagée dans la défense de l'identité francophone avec les mouvements revendicatifs et révoltes du XX^e siècle, les référendums de souveraineté de 1980 et 1995, ou la loi 63 en 1969. Cependant, cette loi a provoqué des tensions au sein de la population francophone, que le gouvernement a essayé d'apaiser en 1974 avec la présentation de la Loi 22 aussi connue comme Loi sur la langue officielle.

La Loi 22, implantée le 19 juillet 1974 par l'Assemblée nationale, établissait le français comme la langue de l'Administration, des services et du travail, mais aussi du domaine éducatif, quoique des exceptions étaient prévues. L'enseignement en français pouvait être substitué par l'apprentissage dans une autre langue pour les enfants qui étaient capables de démontrer une habileté assez suffisante dans cette autre langue en faisant une preuve langagière. Cependant, ni les anglophones, à cause de l'injustice des examens, ni les francophones, qui qualifient la loi comme insuffisante, n'ont trouvé la loi adéquate aux exigences sociales, en la ratifiant le 31 juillet de la même année. (Hudon, R., 2006)

Tous ces processus sociaux et juridiques pour la défense de l'identité francophone à travers de la langue francophone culminent en 1977 avec l'approbation de La Charte de la langue française aussi nommée Loi 101, loi qui plaide la reconnaissance aux Québécois des diverses droits linguistiques, et qui fait du français la seule langue officielle. La Charte se base sur une approche collective des droits linguistiques, ce qu'implicitement « suppose un rejet explicite de toute égalité de statut entre l'anglais et le français » (MacMillan, M., 1999, p. 89), en faveur du français cette fois-ci.

Cette volonté de limitation de l'anglais était aussi mise en œuvre dans les domaines de la politique et du commerce à travers des diverses processus. Le gouvernement mène à bien la suppression de l'anglais dans l'Assemblée Nationale, dans les tribunaux et dans les affichages des commerces. En plus, les nouvelles signalisations des panneaux routiers s'établissent en langue française, bien qu'en 1983 avec la loi 57 se les avait octroyé le permis de les laisser en langue anglaise. Néanmoins, par rapport aux services publics dans des cas exceptionnels et, à partir de 1986 avec l'adoption de la loi 142, dans la totalité des services sanitaires et sociaux il est permis d'utiliser une langue autre que la langue officielle. (MacMillan, M., 1999, pp. 90-91)

Toutefois, ces amendements causent des réclamations dans la société en général mais surtout dans le domaine de l'affichage sanitaire en anglais, question que le gouvernement va essayer de résoudre avec les modifications de la Charte en 1993. Finalement, le bilinguisme français-anglais est admis dans certains services publics tels que celui de la santé ou de l'affichage dans le commerce. Une décision qui n'a pas de parallèle dans les territoires où les francophones constituent une minorité linguistique (MacMillan, M., 1999, pp. 92-94)

5.4. Réalités linguistiques dans les autres provinces canadiennes

En effet, en dehors du Québec, la population francophone continue à être minoritaire, bien qu'on trouve des variations dans la situation linguistique à l'intérieur de chaque province canadienne.

En général, tout le territoire qui comporte le Canada compte seulement avec 22% de la population qui parle en langue française par opposition à 76,1% qui parle la langue anglaise, dont le pourcentage d'habitants bilingues canadiens se situe en 18%. En analysant plus précisément ces données, il se déduit une répartition géographique énormément inégale parmi ces provinces. L'inégalité principale se trouve entre la province de Nouveau-Brunswick, qui compte avec 30,3% de population purement francophone, et le reste des provinces qui ne surpassent pas 5% d'habitants de langue française. La raison pour laquelle on remarque cette divergence est l'approche envers l'adoption des politiques linguistiques. (Statistique Canada, 2024)

Le Nouveau-Brunswick est l'unique territoire provincial bilingue officiel. Une décision du gouvernement adoptée à partir de l'instauration en 1969 de la *Loi sur les langues officielles*. (Dialogue Nouveau-Brunswick, 2010, p. 4) (Gouvernement de Nouveau-Brunswick) La situation est tout autre, ce bilinguisme dans le reste de territoires canadiens, où les francophones représentent moins de 10 % de la population (Martineau et al., 2022, pp. 118-119). C'est le cas du reste des provinces telles que l'Alberta, le Colombie-Britannique, le Manitoba, ou l'Ontario qu'étant les provinces les plus peuplées, récoltent des pourcentages francophones très bas : 1,7%, 1,3%, 2,9% et 3,8%, respectivement. (Statistique Canada, 2024)

Outre la distribution géographique irrégulière de la langue française, au sein d'un même territoire il y a des différences concernant l'âge des locuteurs. Quant au territoire ontarien, on fait attention à une répartition géographique. Au Nord, à l'Est et en moindre mesure à Toronto, ce sont les jeunes qui assurent la vitalité du français, alors que dans le Centre, le Sud et l'Ouest cette vitalité est compromise du fait de l'âge des locuteurs, une population plus âgée qui présente une situation problématique envers l'avenir de la langue. (Wallot, J.-P., 2005, pp. 57-76)

De cette manière, à l'exception du Nouveau-Brunswick et du Québec, le reste de provinces de minorité francophone n'ont pas adopté la loi qui officialisait le bilinguisme entre l'anglais et le français. En revanche, ces territoires ont mis en œuvre des lois spécifiques dans le cadre public et scolaire afin d'aider la minorité francophone. Initiative insuffisante pour la représentation identitaire culturelle et linguistique des Franco-canadiens. (Martineau et al., 2022, p. 119)

5.5. Enjeux linguistiques contemporaines

Tous les travaux sur l'histoire linguistique du Canada envisagent cette nation comme un pays où la question linguistique est au centre d'une controverse. D'un point de vue théorique, le Canada figure comme une nation avec un bilinguisme officiel acquis à partir de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Cette loi, approuvée en 1969, dotait au français et à l'anglais d'une officialité constitutionnelle dans les services publics. Mais ce bilinguisme social canadien n'assure pas la connaissance par tous les locuteurs de ces deux langues politiquement officielles. (Grosjean, 1982, p. 1-2)

Cette question est à la base d'une situation complexe et inquiétante pour la langue française qui s'aggrave à cause du contexte de mondialisation de l'anglais. La langue anglaise est devenue de plus en plus la langue principale de communication dans le monde. À l'ère contemporaine, l'anglais apparaît à échelle internationale comme une langue de pouvoir, comme la langue la plus attirante à apprendre afin d'avoir succès. Elle semble être indispensable pour la diffusion de l'information, le commerce et l'économie éléments plus essentiels de notre société et le Canada n'échappe pas à la règle. Ainsi, bien que le français s'inscrive comme l'autre langue principale du Canada, il est toujours minoritaire et par conséquent, l'avenir de la francophonie continue à être préoccupant. Néanmoins, à l'heure actuelle, les Franco-canadiens font aveuglement confiance aux mesures établies pour la protection de la francophonie face aux menaces de dissipation publique. Ils sont très sûrs de la fonction qui fait la Loi 101 pour la sécurité de la francophonie, une perspective qui peut devenir téméraire pour son avenir. (Rocher, G., 2002-06, pp. 1-2)

Même à Québec, malgré la Charte de la langue française qui donne priorité au français, l'anglais s'introduit comme langue véhiculaire dans les relations internationales et en plus comme la langue de choix dans les petites et moyennes entreprises. Ces dernières, faute d'avoir l'obligation de se franciser, optent pour l'anglais, comme la langue principale de l'administration et la gestion de l'entreprise. (Rocher, G., 2002-06, pp. 2-3)

Voilà pourquoi, selon Rocher (2002-06, p. 4) la *Charte de la langue française* devrait inclure la question culturelle française. Cette modification ferait la liaison entre la langue et la culture françaises afin de prioriser la francophonie à Québec. Ce mandat devrait inclure la défense des identités culturelles qui ont participé tout au long l'histoire dans la création de ce qu'on connaît comme le Canada aujourd'hui.

CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons analysé la situation linguistique du territoire canadien depuis l'arrivée des colons français aux XV^e et XVI^e siècles. La langue française apparaît dans les territoires de ce que deviendra le Canada que nous connaissons aujourd'hui comme la langue des colons installés dans les premiers emplacements de Sainte-Croix (1604), Port-Royal (1605) et Québec (1608). En outre, nous avons vu comment l'arrivée des colons anglais et la vente des colonies françaises aux britanniques au XVIII^e siècle donnent naissance à un conflit linguistique qui, au cours du temps, fera objet de plusieurs lois et d'interventions politiques qui nous amènent à la situation actuelle.

Ces étapes sont constituées de différents processus politiques, sociaux et linguistiques qui s'achèvent avec un bilinguisme apparent anglais et français. Cependant, la langue anglaise continue à être la langue principale et la plus parlée tout au long du territoire canadien, seulement le Québec a une majorité de population francophone. Malgré donc la promulgation des lois ayant pour but de le protéger, malgré les mouvements revendicatifs, le français reste une langue minoritaire au sein de l'Etat canadien qui doit faire face à l'expansion de l'anglais pour garantir le maintien de l'identité culturelle francophone.

BIBLIOGRAPHIE

- Asimov, I. (1983). *La formación de América del Norte*. Alianza Editorial.
- Asselin, C., McLaughlin, A. (1981). *Patois ou français: la langue de la Nouvelle-France au 17ème siècle*. Université du Québec à Montréal.
https://www.persee.fr/doc/lsoc_0181-4095_1981_num_17_1_1327
- Boleda, M. (1990, mai) *Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent*. Histoire Sociale-Social Hiatory. Vol. XXIII, n°45. [View of Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent](#)
- Brunot, F. (1966 à 1969) *Histoire de la langue française*, volume VIII. Paris. Armand Colin.
- Burrel i Floriá, G. (dir.). (1990). *Crónica de América*. Plaza & Janés.
- Charbonneau, H., & Landry, Y. (1979). *La politique démographique en Nouvelle-France*. Annales de Démographie Historique, 29–57.
<http://www.jstor.org/stable/44385945>
- Corbeil, J.C., (1976) *Origine historique de la situation linguistique québécoise*
<https://www.jstor.org/stable/41557762>
- Daneault, A., Lamarre, C., (2000) *La belle histoire : histoire de la langue française au Québec : recueil de textes*. Montréal. La Jarnigoine.
<http://bv.cdeacf.ca/bvdoc.php?no=23201&col=RA&format=htm>
- Dechêne, L. (1974) *Habitants et marchands de Montréal au XVIIème siècle*. Montréal, Plon.
- Decroix, A. (2016). Review of [Gagnon, Louis, *Louis XV et le Canada, 1743-1763* (Québec, Septentrion, 2014), 185 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 69(3), 95–97. <https://doi.org/10.7202/1035966ar>
- Depecker, L. (2008). Review of [Jean-Claude CORBEIL, *L'embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique, 2007, 548 p.] *Recherches sociographiques*, 49(2), 355–357.
<https://doi.org/10.7202/018922ar>
- Deschênes, J. (1983) *L'évolution historique du statut juridique des langues au Canada*. Les Cahiers de droit, 24(1), 23–40. <https://doi.org/10.7202/042532ar>

- Dialogue Nouveau-Brunswik. (2010) *40 ans de bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick : un regard sur l'impact social et économique de la Loi sur les langues officielles*. Institut Donald J. Savoie. <https://idjs.ca/images/documentsDeTravail/40-ans-de-bilinguisme-officiel-au-Nouveau-Brunswick.pdf>
- D. Krikorian, J., R. Cameron, D., Martel, M., W. McDougall, A., C. Vipond, R., (2017) *Vers la confédération : La construction du Canada 1867*. Presses de l'Université Laval.
- Durocher, R. (2013) Révolution tranquille. *L'Encyclopédie canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-tranquille>
- Eddie, C., Georgeault, P., Vézina, R., (s.d.) Bibliothèque et archives nationales du Québec. *La langue française au Québec : 400 ans : quelques repères* <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/59529>
- Falardeau, J.-C. (1952). *Rôle et importance de l'Église au Canada français*. *Esprit* (1940), 193/194 (8/9), 214-229 <http://www.jstor.org/stable/24253062>
- Gémar, J.-C. (2000). Les grandes commissions d'enquête et les premiers lois linguistiques. Dans Ploudre, M. (dir.), Duval, H., P., Georgeault, (2003) *Le françois au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*. Québec. Fides.
- Godard, M. (2020). *La conception du fédéralisme au Parti Libéral du Québec, 1967-1977*. [Mémoire présenté comme exigence partielle à la maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal] Archipel. <https://archipel.uqam.ca/14944/1/M16875.pdf>
- Gouvernement de Nouveau Brunswick. *Bilinguisme*. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/immigration/pourquoi-choisir-le-nb/bilinguisme.html>
- Grosjean, F. (1982). *Life with Two Languages: An introduction to Bilingualism* (11^e ed.). Cambridge, Massachusetts, and London, England: Hardvard University Press
- Groulx, L. (1933). *L'enseignement français au Canada, tome II, Les écoles des minorités*, Montréal, Librairie Granger frères.
- Haig, S. (1980). *Parlez-vous québécois? Petite mise au point de la langue française au Québec*. *The French Review*, 53(6), 914–920. <http://www.jstor.org/stable/391931>
- Histoire Itinérante. (2022, 11 février) *La Nouvelle France (1534-183) : petite histoire en cartes de l'ancienne Amérique française !*. Histoire Itinérante. [La Nouvelle-France \(1534-1803\) : petite histoire en cartes !](https://www.histoire-itinérante.com/la-nouvelle-france-1534-1803-petite-histoire-en-cartes/)

- Hudon, R., (2006). Loi 22. *L'Encyclopédie Canadienne*.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-22>
- Imbeault, S., Vaugeois, D., Veyssiére, L. (dir.). (2013) *1763 Le traité de Paris bouleverse l'Amérique*. Septentrion.
- Jacques Monet, S.J., (2006). Act of Union. *The Canadian Encyclopedia*.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/act-of-union>
- Joyal, N., (2017) *La reconnaissance implicite des droits linguistiques des francophones et la fondation du bilinguisme institutionnel : l'Acte de Québec de 1774*
<https://odl.openum.ca/files/sites/68/2017/04/a-reconnaissance-implicite-des-droits-linguistiques-des-francophones-et-la-fondation-du-bilinguisme-institutionnel-1%20%80%99Acte-de-Quebec-de-1774-par-Nathan-Joyal.pdf>
- Lacroix, I. (dir.) (2024, 30 janvier) *Tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec*. Perspective Monde.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/297>
- Laflèche, M. L-F. (1866), *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, Eusèbe Sénecal Imprimeur-éditeur.
- Laing, G. et Cooper, C. (2019) Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. *L'Encyclopédie Canadienne*.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/royal-commission-on-bilingualism-and-biculturalism>
- Laurendeau, P., (2006) Loi sur les langues officielles (1969). *L'Encyclopédie Canadienne*.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/langues-officielles-1969-loi-sur-les>
- Lebel, L. (2022). *Une ou deux rébellions ? Contact, concordance et coopération dans les insurrections de 18371838 au Haut et au Bas-Canada*. Université de Sherbrooke.
https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/19657/lebel_bouchard_louis_MA_2022.pdf?sequence=7
- Linteau, P.-A. (2000) La nouvelle organisation économique et sociale. Dans Ploudre, M. (Dir.) Duval, H., et Georgeault, P. (Coords.), *Le Français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*. Montréal. Fides.
- Litalien, R. et Vaugeois, D. (2008). *Champlain: La naissance de l'Amérique française*. Éditions du Septentrion.

- <https://books.google.es/books?hl=es&lr=&id=qxUiUKZs5VQC&oi=fnd&pg=PA169>
- MacMillan, M. (1999). La Loi sur les langues officielles et la *Charte de la langue française*. Vers un consensus? *Globe*, 2(2), 83–100. <https://doi.org/10.7202/1000470ar>
- Martel, M., Pâquet, M. (2016). L'enjeu linguistique au Québec : Relations de domination et prise de parole citoyenne depuis les années 1960. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 129, 75-89. <https://www.jstor.org/stable/24674692?seq=7>
- Martineau, F., Remysen, W. et Thibault, A. (2022). *Le Français au Québec et en Amérique du Nord*. Paris : Edition Ophrys.
- Mathieu, J. (1940). *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord XVIe-XVIIIe siècle*. Les Presses de l'Université Laval. <https://books.google.es/books?hl=es&lr=&id=R8uQ5s3myR0C&oi=fnd&pg=PP11#v=onepage&q&f=false>
- Mills, D., (2006) Durham Report. *The Canadian Encyclopedia*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/durham-report>
- Mimeaule, M. (s.d.). *Le premier voyage de Jacques Cartier... ou Jacques Cartier entre lignes** [Mémoire de maîtrise, l'Université Laval]. Semaphore UQAR <https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/2588/1/Le%20premier%20voyage%20de%20Jacques%20Cartier.pdf>
- Morin, J.-C. (2010) Centenaire de la “loi La Vergne”. *Revue Parlementaire Canadienne*. Chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/http://revparl.ca/33/3/33n3_10f_Morin.pdf
- Musée Canadien de l'Histoire. (s.d.) *Virtual Museum of New France, Population, Immigration*. <https://www.historymuseum.ca/virtual-museum-of-new-france/population/immigration/>
- M. Wrong G., Sir John Willison, Z. A. Lash, R. A. Falconer, (1917) *The Federation of Canada*. University of Toronto Press. <https://gutenberg.ca/ebooks/wrong-federation/wrong-federation-00-h.html>

- National Geographic. (2020, août). *Historia de Nueva Francia, cuna del Canadá moderno.* National Geographic España.
- <https://www.nationalgeographic.es/historia/2020/08/historia-de-nueva-francia-cuna-del-canada-moderno>
- Pagnuelo, S. (1872), *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*, Montréal, Beauchemin et Valois.
- Ploudre, M. (dir.), Duval, H., P., Georgeault, (2003) *Le françois au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*. Québec. Fides.
- Quimper, H. (2013). “Si Québec est pris, le Canada est-il perdu?”. *Cap-aux-Diamant*.
- <https://www.erudit.org/en/journals/cd/2013-n115-cd0850/70077ac/abstract/>
- Richard, C. (2017). Discours identitaires véhiculés par les journaux francophones en Acadie (1867-1900). *Studies in Canadian Literature/Études en littérature canadienne*, 42, 1, 84-109. https://www.erudit.org/en/journals/scl/2017-v42-n1-scl42_1/scl42_1art05/
- Rocher, G. (2002-06) *La loi 101 et la politique linguistique du XXI^e siècle*. [Université de Montréal]. Papyrus. <http://hdl.handle.net/1866/74>
- Scott, F. R., Boisvert, P., & Boisvert, R. (1952). *Canada et Canada français*. Esprit (1940), 193/194 (8/9), 178–189.
- <http://www.jstor.org/stable/24253056>
- Statistique Canada. (2024, 14 aout). *Statistiques sur les langues officielles au Canada*.
- <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html>
- Tesoros de Arce. (2024, 31 janvier). *¿Por qué los canadienses hablan francés e inglés?*.
- <https://lestresorsderable.com/es/Por-qu%C3%A9-Canad%C3%A1-usa-ingles%C3%A9s-y-franc%C3%A9s.htm>
- Thibault, A., (2003) *Histoire externe du français au Canada, en Nouvelle-Angleterre et à Saint-Pierre et Miquelon*. Romanische Sprachgeschichte / Histoire linguistique de la Romania <https://hal.science/hal-02568707v1>
- Tousignant, P. (2006). Constitutional Act, 1791. *The Canadian Encyclopedia*
- <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/constitutional-act-1791>
- Trépanier, A., (2005) *La permanence de la refondation dans l'imaginaire et l'identitaire politiques des Canadiens : de la Nouvelle-France au Canada moderne (1663-1867)*.
- <https://corpus.ulaval.ca/entities/publication/41c8d166-99b4-4216-80c4-210101ccc411>

- Upadhyay, A. K., (2022) *Le conflit entre francophones et anglophones dans l'établissement de la souveraineté : en cas du Québec dans Caravéti. Démarche de sagesse. Peer Reviewed and Refereed Biannual International Journal.* Depatament of French Studies. Banaras Hindu University. Varanasi.
- https://www.researchgate.net/profile/Ranjith-Kumar-Pandy/publication/375447373_Comparaison_des_formes_interrogatives_de_deux_langues_tamoule_et_francaise/links/654a5bc8ce88b87031d2efd8/Comparaison-des-formes-interrogatives-de-deux-langues-tamoule-et-francaise.pdf#page=11
- Veyssiére, L., Joutard, P., Poton, D. (dir.). (2016) *Vers un nouveau monde atlantique : Les traités de Paris, 1763-1783.* Presses universitaires de Rennes.
- <https://books.openedition.org/pur/47795>
- Waite, P.B., (2013) Confederation. *The Canadian Encyclopedia.*
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/confederation>
- Wallot, J.-P., (2005) *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective.* Presse de l'Université d'Ottawa.
- Woehrling, J., (2005) *Le régime linguistique au Canada : conflits et complémentarités entre les politiques linguistiques des autorités fédérales, du Québec et des autres provinces*
<https://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/5771310.pdf>
- Yannic, A. (2007). *Le Québec en francophonie : perceptions, réalités, enjeux : ou les relations particulières Québec Canada France espace francophone, des origines à 1995* [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal et Université de Toulouse Le Mirail]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/1445/1/D1606.pdf>